

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 19 décembre 2014

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 125 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHEAN - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriaty DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Daniel NAVARRO - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pierre BERTRAND représenté par Alain CHOPIN - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Eugène CASELLI - Dominique DELOURS représenté par Véronique PRADEL - Jean-Claude GAUDIN représenté par Laure-Agnès CARADEC - Annie GRIGORIAN représentée par Andrée GROS - Garo HOVSEPIAN représenté par Bernard MARTY - Nathalie LAINE représentée par Lionel VALERI - Laurence LUCCIONI représentée par Didier ZANINI - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Marlène PREVOST représentée par Jean-Pierre GIORGI - Georges ROSSO représenté par André MOLINO - Claude VALLETTE représenté par Maxime TOMMASINI.

Signé le 19 Décembre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2014

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DEV 001-584/14/CC

■ Elargissement de la composition et nouvelles modalités de fonctionnement du Conseil de Développement

MSM 14/12396/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Prévue par la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire du 25 juin 1999 (LOADDT), la mise en place du Conseil de Développement de Marseille Provence Métropole répondait à une obligation légale préalable à l'adoption d'un projet puis d'un contrat d'agglomération pour la période 2000-2006.

En 2006, le mandat des conseillers consultatifs arrivant à échéance, Marseille Provence Métropole a choisi de renouveler le mandat du Conseil de Développement pour un cycle de travail autour de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale. Une délibération du 18 décembre 2006 a permis au Conseil de Développement de devenir un réel espace de dialogue entre des composantes de la société civile qui n'ont que rarement l'occasion de débattre ensemble.

En 2008, sa composition a été renouvelée et établie à 180 membres et ses missions ont été élargies au-delà du seul Schéma de Cohérence Territoriale pour en faire un des organes privilégiés de la Communauté urbaine.

Alors qu'une démarche de partenariat entre les Conseils de Développement de l'espace métropolitain existe depuis 2010, la Communauté urbaine entend par la présente délibération refonder son Conseil de Développement et en améliorer la gouvernance et la représentativité par :

- La mise en place de cinq Vice-Présidents qui seconderont le Président du Conseil de Développement dans ses fonctions ;
- Un élargissement de la représentation des habitants et des 18 communes de Marseille Provence Métropole qui disposeront désormais de cinq sièges chacune ;
- L'entrée d'une trentaine de nouvelles structures pour améliorer la représentation des acteurs économiques et culturels ;
- La mise en place d'un Bureau composé du Président du Conseil de Développement, de cinq Vice-Présidents et des cinq Présidents de commission thématique. Ce Bureau établira la feuille de route, gèrera les affaires générales, assurera la transversalité de la réflexion et fixera le programme de travail ;
- L'octroi d'un budget de fonctionnement de l'ordre de 80 000 euros (hors charges de personnel) pour lui permettre de mieux communiquer, d'engager une collaboration avec d'autres Conseils de Développement et de s'intégrer dans des réseaux de partage d'expériences autour des thèmes de la prospective, de la démocratie participative et de la concertation.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Signé le 19 Décembre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2014

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°99-533 du 25 juin 1999 avant l'arrêté d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable des Territoires ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération URB1/172/CC du 28 mars 2003 relative à la mise en place du Conseil de Développement de Marseille Provence Métropole ;
- La délibération URB14/1105/CC du 18 décembre 2006 relative aux modifications du règlement intérieur et à l'entrée de nouveaux membres au sein du Conseil de Développement de Marseille Provence Métropole ;
- La délibération AEC 007-1398/09/CC du 22 juin 2009 relative à l'élargissement de la composition et aux nouvelles modalités de fonctionnement du Conseil de Développement.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt d'une participation de la société civile à la réflexion sur le devenir du territoire de Marseille Provence Métropole et ses choix de développement ;
- La volonté de la Communauté urbaine de faire du Conseil de Développement une des instances privilégiées de la concertation sur son territoire ;

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est élargie la composition du Conseil de Développement afin d'assurer une meilleure représentation des citoyens conformément à la liste des sièges annexée à la présente délibération.

Article 2 :

Sont approuvées les modifications au règlement intérieur ci-annexées.

Signé le 19 Décembre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2014

Article 3 :

Les crédits nécessaires au fonctionnement du Conseil de Développement seront inscrits au budget principal 2015 de la Communauté urbaine.

Le Vice-Président Délégué au
Développement économique et aux
Zones d'Aménagement Concerté

Patrick BORÉ

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Développement économique et emploi

Martine VASSAL

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER